

LE CONCEPT DE LA COPULE EN INDO-EUROPEEN ET EN ARABE LITTERAIRE

Par

AHMED MOHAMED HAMED FAHMI

Docteur d'Etat ès lettres

L'objectif essentiel de cette étude contrastive est, d'une part, d'étudier le rôle du verbe copule dans l'énoncé;⁽¹⁾ pour ne pas nous noyer dans les détails, nous nous sommes borné à limiter cette étude à la copule en indo-européen et en langue arabe littéraire. D'autre part, nous voulons étudier en détail en arabe classique le monème "kana" considéré par certains linguistes uniquement comme verbe copule, ce qui ne nous paraît pas justifié.

Au cours des dernières décennies, l'Egypte a connu un développement rapide et étendu. Elle a entrepris une expérience d'avant garde touchant à tous les domaines de l'activité sociale, économique et culturelle.

Nonobstant des efforts considérables dans de nombreux secteurs, l'Egypte, dans le domaine de la linguistique, n'a pas pu se libérer des servitudes et contraintes attachées à la philologie arabe dont le contenu philosophique est demeuré relativement stable depuis le huitième et neuvième siècle de notre ère, époque où les anciens philologues, les grammairiens et les puristes arabes ont fixé, une fois pour toutes, les règles intangibles des anciens parlers bédouins.

Cependant, il apparaît de plus en plus nécessaire pour l'Egypte de disposer de spécialistes en linguistique générale au même titre qu'il

(1) André MARTINET définit ainsi l'énoncé, dans *la linguistique, guide alphabétique*, Edition Dénœl, Paris, 1969, P. 18, "Tout énoncé comporte un noyau autour duquel s'organisent les éléments dont les fonctions sont indiquées par différents procédés qui ne sont pas exploités de la même façon dans toutes les langues mais qui peuvent être réduite, en linguistique générale, de la nature même du langage."

y a nécessité de favoriser la connaissance et la recherche dans toutes les disciplines utiles au développement de notre pays.

Conscient et persuadé de l'utilité, de développer une recherche opératoire en linguistique pour vivifier et adapter la langue arabe aux exigences scientifiques modernes, notre travail tente de s'inscrire dans la ligne de cet effort.

Nous sommes d'autant plus encouragé à approfondir notre étude que la voie dans laquelle elle se place a déjà été ouverte par notre professeur André MARTINET. Dans la préface qu'il rédigea pour présenter les travaux sur la langue arabe de linguistes tunisiens dans *Cahiers du C.E.R.E.S.*, 1969, nous avons retenu, notamment, les considérations ci-après avec lesquelles nous sentons en pleine harmonie. "c'est pour donner des usages arabes contemporains une présentation scientifique c'est-à-dire un tableau qui ne soit gauchi par aucun préjugé, aucune prévention, aucun désir de masquer la diversité réelle au nom du principe de l'unité de la langue." (1)

Oui ! c'est bien là un objectif, certes, ambitieux, mais absolument indispensable au progrès de la société arabe.

En matière de langage comme en nutrition, il n'y a pas de miracle. Tout ne peut être assimilé à n'importe quel moment. En vue d'obtenir un maximum d'efficacité pédagogique, il convient surtout d'agir sur l'usage spontané du langage, en canalisant ses motivations affectives sans lesquels aucun enracinement durable des acquisitions n'est possible. La linguistique doit donc se fonder sur la discipline qu'impose l'observation, l'analyse et la description d'une langue.

Fidèle à la pensée fonctionnelle, la présente étude est une application de l'enseignement d'André MARTINET à la syntaxe fonctionnelle.

Le dictionnaire "*Le Langage*", réalisé sous la direction de Bernard POTTIER (bibliothèque du CEPL, Lille, 1973) définit ainsi le mot copule: "Au sens large, le mot copule désigne les termes qui servent à lier. On pourra donc distinguer-deux emplois fondamentaux : ou bien on parlera

-
- (1) Taieb BACCOUCHE et autres; *Travaux de phonologie*, Cahiers du Centre d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales, Série linguistique, Tunis, 1969, page 14.

de conjonction copulative, dans le cas de et, par exemple par opposition à la disjonction qui sépare. On voit que l'on se place ici sur le terrain du contenu, non sur le terrain de la forme : il viendra et il parlera (et = copule); il viendra ou il restera chez lui (ou = disjonction). Ou bien on emploiera le terme copule pour un verbe comme "être" qui introduit l'attribut, (au sens de "lien" entre le sujet et l'attribut) : il (sujet) est (copule) blond (attribut). En ce sens, le mot copule est proche de son emploi en logique, où l'on distingue dans une proposition : le sujet l'attribut et la copule qui sert de liaison entre les deux."

Le dictionnaire de Jean Dubois "*dictionnaire de linguistique*, librairie Larousse, Paris, 1973" "définit aussi le mot copule ;, le verbe être est appelé copule quand, dans une phrase de base, il constitue avec un attribut (adjectif, syntagme nominal ou syntagme prépositionnel) le prédicat d'un syntagme nominal sujet. La copule sert à énoncer les propriétés qui définissent le sujet dans des phrases prédicatives."

"Le *dictionnaire de la linguistique*, sous la direction de Georges MOUNIN, P.U.F., Paris, 1974", nous donne la définition suivante : "Se dit en général d'un terme de liaison et, spécifiquement, du verbe être qui lie le sujet à l'attribut : l'air est pur. Selon une définition plus précise de Martinet : "Elément de contenu sémantique nul qui indique le caractère prédicatif du substantif ou de l'adjectif suivant et auquel, matériellement, s'agglutinent les déterminations temporelles et modales de ce prédicat. Martinet distingue aussi de copules vides (verbe être) et des copules sémantiquement pleines sembler; paraître, etc.), susceptibles de recevoir des déterminations (sémantiques) autres que celles du prédicat substantival ou adjectival suivant."

L'essentiel dans ces définitions précitées est de montrer que la copule unit deux éléments tout en indiquant que le second est un prédicat.

Cependant il est intéressant de signaler que la distinction entre copule vide et copule sémantiquement pleine, citée par le *Dictionnaire de la linguistique* de Georges MOUNIN, n'est pas claire.

Nous avons en français des verbes qui ont un sens comme "sembler, paraître, etc." qui vont se construire comme la copule "être" c'est-à-dire, ces verbes peuvent avoir les mêmes compatibilités que la copule. Or ces verbes ont un sens ou la possibilité de leur donner un sens, donc,

ils peuvent être déterminés indépendamment de la détermination de prédicat adjectival ou nominal.

Prenons le verbe sembler, on peut se demander si la semblance est précise ou vague. Nous savons que la précision ajoutée à sembler n'est pas fréquente mais il est possible d'avoir le cas contraire. C'est cela qui est décisif. Or nous croyons que c'est une erreur d'employer le mot copule pour sembler, paraître, etc. Nous pouvons estimer que dans cette semblance, "clairement" peut s'appliquer à "sembler" comme dans cet énoncé : "il semble clairement tout à fait imbécile". Ce cas n'est pas fréquent dans la langue, mais on peut admettre cet exemple. Le point d'incidence de "clairement" est "sembler" tandis que le point d'incidence de "tout à fait" est le prédicat.(1)

Disons simplement que sembler, paraître, etc. sont des verbes, des monèmes puisqu'ils sont des déterminables. La détermination qu'on ne peut appliquer à "être" s'applique aux prédicats. Quand nous disons : "il est joliment idiot", l'adverbe "joliment" ne s'applique pas à "être", ce n'est pas un sens supposé de la copule. Quand nous disons aussi : "il est vraiment imbécile", cet énoncé est l'équivalent prédicat de l'épithète : "vrai imbécile". Si nous disons "j'étais longtemps content" cela veut dire que le mot "contentement" dure longtemps. C'est la même situation, quand nous employons l'adverbe "auparavant" avec un verbe passé.

Dans l'énoncé : "il se trouve bien dans le jardin", il va sans dire que "se trouve" est déterminable par "bien", tandis que dans l'énoncé "il est bien dans le jardin", avec la copule nous avons une détermination qui effectivement portant sur la réalité du fait de la présence de l'individu dans le jardin, et le point d'incidence, ce n'est pas peut-être "jardin" lui-même, c'est peut-être à ce moment là, si nous voulons, l'ensemble "lui dans le jardin"; mais si nous disons : "il est bien dans le jardin", le prédicat est "bien" et à ce moment là "dans le jardin" est une détermination de prédicat. Dans un cas de ce genre là il y a toujours une possibilité de marquer, de trouver un point d'incidence.

Cependant le problème ou le drame, si nous pouvons utiliser ce mot, est que comme nous avons un verbe, nous voulons nécessairement

(1) Ce paragraphe a été rédigé à la suite d'un entretien particulier enregistré que j'ai eu avec André MARTINET le 30 novembre 1981.

lui attribuer un sens, tandis que le sens est dans le reste de l'énoncé, dans le voisinage.

Or nous pouvons dire que la copule peut être le support formel d'une détermination aspectuelle, support matériel, temporel, mais aussi aspectuel. La copule n'est pas elle-même déterminable. La copule ne représente pas le point d'incidence d'une détermination parce que quand on dit : "il était grand", le point d'incidence n'est pas la copule, autrement dit le point d'incidence de l'imparfait, n'est pas la copule, ce qui est impliqué, c'est une grandeur passée durable chez l'individu en question(1).

A. MARTINET reprend la définition de la copule dans une de ses conférences à l'E.P.H.E. en disant : " la copule ne correspond pas à une information axiologique(2). La copule n'importe rien en elle-même, elle est simplement le support formel qui permet l'expression d'un certain nombre de modalités (3) qu'on appelle en général des modalités verbales parce qu'elles se rattachent normalement sur le plan formel à un verbe mais qui sont des modalités qui valent aussi bien pour une proposition nominale.

Après les définitions d'André MARTINET, nous pouvons arriver à ces conclusions :

1. La copule est un élément qui n'a pas de "signifié";
2. Sa fonction est d'indiquer que l'attribut est le prédicat;
3. Etant copule, elle perd sa fonction de verbe;
4. Bien que la copule ait perdu sa fonction de verbe, elle porte néamo-

(1) Ce paragraphe a été rédigé à la suite d'un entretien particulier enregistré que j'ai eu avec André MARTINET le 8 décembre 1981 à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes à Paris.

(2) L'axiologie étudie la valeur, au sens saussurien du terme, des monèmes dans une langue donnée. Cf André MARTINET, Sémantique et axiologie, *Revue Romaine de linguistique*. XX (1975, n° 5 (hommage à Alexandre Rasetti), page 540 et cf. André MARTINET, (sous la direction de) Grammaire fonctionnelle du français, Didier, 1979, page 21.

(3) Cf *ibid*, page 11.

ins la marque du temps et du mode du prédicat. La copule manifeste le passé, le futur, le conditionnel, etc. (Hazem est heureux, était heureux, sera heureux, serait heureux, etc.).

Plusieurs langues ont deux types distincts d'énoncés : énoncé verbal dont le prédicat est un verbe et énoncé nominal dont le prédicat est un nom.

En traitant toujours l'énoncé nominal en indo-européen nous ne pourrions délibérément laisser hors question le verbe "être" pour les trois raisons suivantes :

La première est que "le verbe être a au moins au thème du présent, une forme commune à toutes les langues indo-européennes." (1) La deuxième est que quand, en 1906 Meillet a publié son article sur la phrase nominale en indo-européen, il a prouvé, contrairement à ce qui a signalé M. Delbrück dans sa *Vergleichende syntax*, III, P. 117, que le type de phrases nominales avec le verbe "être" était d'origine indo-européenne. En effet, toutes les langues connues seulement à l'époque chrétienne, et aussi l'italique, connu à une date plus ancienne mais prématurément altéré, ont en règle générale, une phrase nominale à verbe "être" le, russe moderne faisant exception avec le letto-lituanien; mais les deux groupes de dialectes qui sont connus à la date la plus ancienne et qui ont conservé le plus de traces authentiques du type indo-européen, à savoir l'indo-iranien et le grec, admettent comme également normales la présence et l'absence du verbe être." (2)

La troisième et dernière raison est que "le verbe être semble réaliser, plus nettement que n'importe quel autre verbe, et pour ainsi dire à l'état nu, ce qui est la fonction essentielle du verbe dans la phrase: la prédication dans le sens large. verbe d'existence, le verbe être se fait aussi copule et constitue ce qui semble être le centre de la phrase dite nominale (*pater bonus est*)." (3)

(1) A. MEILLET, *La Phrase nominale en indo-européen*, (M.S.L., XIV, 1960, Page 1.

(2) Ibid, page 2.

(3) L. Hjelmslev, Le verbe et la phrase nominale, in *Essais linguistiques*, Paris, 1971, page 174.

On infère de là que le verbe être en indo-européen peut jouer deux rôles distincts et différents : verbe d'existence (ex : Dieu est = Dieu existe) et verbe copule (ex : Tarek est gentil; Hazem est à l'école). C'est le verbe copule qui nous intéresse et qui va être le centre de cette étude.

Tout en considérant que la copule, dans les énoncés nominaux en indo-européen, n'a aucun sens propre, que son intervention n'est que pour introduire le prédicat, sens de "lien" entre le sujet et le prédicat, qu'elle est un élément accessoire et que "l'on conçoit qu'elle ne soit pas exprimée quand le lien du sujet et du prédicat est assez net sans elle." (1), nous ne pouvons pas nier le rôle capital de cette copule et la nécessité de sa présence dans des énoncés du genre suivant :

Si nous disons, par exemple, "cet homme bon", la question qui doit être posée est la suivante : cet homme bon en quoi ? il y aurait une ambiguïté. Pour dissiper cette ambiguïté, nous sommes obligés de faire intervenir le verbe être. Il y a dans ce cas-là un transfert. Donc, la présence de la copule est essentielle pour la prédication, on ne peut jamais négliger sa présence, c'est ce qui a indiqué J. Marouzeau dans sa thèse sur la phrase à verbe être en latin(2).

Après avoir étudié le rôle du verbe être dans les phrases nominales latines avec être, J. Marouzeau les a comparées avec les phrases nominales sans être et il a conclu que "même quand il n'y a pas lieu d'insister sur la notion temporelle modale ou personnelle, il s'en faut encore que la copule soit toujours dénuée de toute signification. Les rares exemples qu'on peut relever en latin de phrases nominales pures ne suffisaient pas à faire apparaître la copule comme inutile à l'énoncé du rapport attributif. C'était en somme l'addition de la copule qui faisait du groupe substantif-éptithète, simple notation d'un rapport, une phrase attributive, notification d'un rapport. La copule était donc destinée à apparaître comme le signe de l'énonciation".(3)

(1) A. MEILLET, *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, cinquième édition, Paris, 1922, page 322.

(2) J. MAROUZEAU, *La phrase à verbe "être" en latin*, Paris, 1910, page 43.

(3) Ibid, page 43.

La phrase nominale en indo-européen contient donc, essentiellement deux termes, qu'on appelle sujet et prédicat. Ce prédicat peut être nominal ou verbal (participe) :

"maria est uxor mea". (Marie est mon épouse).

"resultatum est persuasivus" (le résultat est persuasif).

Le prédicat peut être représenté par un adverbe :

"Puella est bene". (cette jeune fille est bien).

Dans la phrase latine à verbe "être", considérée comme composée de trois termes : sujet, attribut, copule, la place de l'élément verbal est fonction de l'attribut, non du sujet.

"Ainsi, dans plusieurs énoncés successifs, on voit la position du sujet varier, alors que celle de l'attribut reste constante :

Aedes nobis area est, auceps sum ego.

Esca est meretrix, lectus inlex est; amatores aues."(1)

Ajoutons aussi que la phrase nominale pure en latin n'a rien qui la distingue grammaticalement du groupe substantif-épithète. "Elle s'en distingue logiquement en ce que l'épithète énonce une qualité dont l'attribution est présupposée, tandis que la phrase nominale a pour objet de faire connaître cette attribution. Dans un cas, le rapport attributif est présenté sous forme de proposition principale : domnus magna = la maison est grande; dans l'autre, avec le sens d'une subordonnée : magna domnus = la maison qui est grande. A cette différence logique correspond une différence de traitement réelle : dans le premier cas, l'attribut suit normalement le substantif, dans le second cas il précède normalement le substantif."(2).

"La langue a procédé de bonne heure à l'inversion de l'attribut, pour mieux distinguer ce terme du simple qualificatif."(3)

(1) J. MAROUZEAU, *L'ordre des mots dans la phrase latine*, Paris, 1938, Page 110.

(2) J. MAROUZEAU, *La Phrase à verbe "être" en latin*, thèse pour le doctorat ès lettres présentée à la faculté des lettres de Paris, Paris, 1910, page 24.

(3) A. Bergaigne, *Essai sur la construction grammaticale*, M. S.L., III, 1904, page 138.

Il est opportun à cet égard de signaler que l'importance du rôle de verbe être dans la phrase nominale en indo-européen a poussé certains linguistes, comme Hjemselv, à conclure qu'une phrase nominale en latin contient une sorte de signifiant zéro du verbe être : "uox populi uox dei" cet énoncé comprend une caractéristique verbale. Selon Hjemselv, on peut y trouver trois éléments implicites : infectum, présent et indicatif.

La différence entre cet énoncé et un autre tel que : "uox populi est uox dei" est l'emphase ou la mise en relief. C'est ce que nous ne pouvons pas accepter : la première est une phrase nominale et la seconde est une phrase verbale, c'est ce qui a signalé Emile BENVENISTE dans son étude sur la phrase nominale.(1)

Ch. SACLEUX a montré (dans un travail de 1909) (2), que dans les langues bantoues le verbe être dans l'énoncé nominal a comme signifiant l'accent.(3) . Il nous a indiqué aussi que le verbe être, au présent de l'indicatif est très souvent sous-entendu devant l'attribut. Quand un Swahili dit : "simba mui" (lion mauvais), il prononce : "simba mauvais) sans autre fluctuation dans la voix que l'accent normal de hauteur sur l'avant-dernière syllabe "mu" de l'attribut "mui" (mauvais). Mais si on lui demande de traduire (le lion est mauvais), sans rendre le verbe par un mot spécial, il prononcera : "simba/muni" (lion'est mauvais), en faisant une légère pause (/) après l'énoncé du sujet "simba"

(1) Emile BENVENISTE, *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, t. 1, 1966.

(2) Ch. S-CLEUX, Le verbe "être" dans les langues bantoues, in *M.S.L.*, tome XV, fas. III, Paris 1908—1909.

(3) De nombreuses langues dans le monde connaissent un accent distinctif. Cette quantité distinctive, nous l'appelons quantité ou durée linguistique ou distinctive. Dans certaines langues bantoues, les variations de la place de l'accent dans le monème sont grandes et jouent un rôle morphologique dans le système. Les langues qui se servent de distinctions mélodiques pour caractériser un monème par rapport à un autre s'appellent langues à ton. Dans ces langues, un monème est caractérisé par son ton de la même manière que les phonèmes qui le composent.

et en renforçant par l'accent d'intensité l'accent de hauteur dans l'attribut.(1)

Il est intéressant aussi de signaler que le procédé de l'accent copule est commun à toutes les langues bantoues.

D'autres fois, le verbe "être", dans plusieurs langues bantoues, se greffe sur un pronom personnel (pronom subjectif). Dans ce cas, c'est le pronom qui devient verbe, sans perdre pour cela sa fonction de pronom sujet.

En Swahili, l'énoncé suivant "muti u mkulu" peut avoir la traduction suivante :

"(1) arbre, il (est) grand."

Dans le procédé précédent, le pronom en fonction de verbe change sa morphologie selon le genre et le nombre du sujet.(2)

Cela dit, nous estimons intéressant de passer à la phrase nominale en arabe classique.

Avant d'entrer dans l'exposé propre du sujet, il est utile de faire connaître les idées des grammairiens arabes sur la constitution de la phrase.

Avant d'aborder l'analyse de cette phrase, il sera opportun de signaler qu'en général, la phrase chamito-sémitique et qu'en particulier la phrase en arabe classique sont composées de mots nettement séparés, en général pourvus d'un accent distinct, dont les principaux sont des verbes ou des monèmes.(3).

Dans l'énoncé en arabe classique, chaque monème "reçoit toutes les caractéristiques nécessaires soit pour indiquer les modifications secondaires de la notion principale qu'il exprime, soit pour marquer son rôle dans la phrase; il est indépendant de l'aspect phonétique de ses voisins"(4)

(1) Ch. SACLEUX, *le verbe "être" dans les langues bantoues*, ouv. cité, page 153.

(2) *Ibid*, page 154.

(3) Le monème pour André MARTINET est une unité de la première articulation douée d'une forme et d'un sens.

(4) Antoine MEILLET et Marcel COHEN, *Les langues du monde*, Paris, 1924, Page 84.

Comme point de départ et comme premier principe fondamental, les grammairiens arabes ont pris en considérations le type le plus simple de l'énoncé, que celui-ci soit verbal ou nominal

De ce fait, les anciens grammairiens arabes distinguent soigneusement l'énoncé verbal de l'énoncé nominal. Chez eux, l'énoncé nominal minimum est un énoncé dont le sujet (qui doit être un nom) est ordinairement le premier. Ils l'ont appelé/ ? al muftada ? bihi / (celui par qui on commence l'énoncé). Le prédicat est / ? al xabar /. Ce dernier peut être un substantif (ex : / ? al waladu muftahidun/ (le garçon "est" studieux.), ou un verbe (ex : / ? al waladu jaktu bu/ (le garçon écrit). L'énoncé verbal doit être commencé par un verbe (ex : /jaktu bu l waladu/ "écrit le garçon").

Ainsi "les grammairiens arabes ont donc tout centré, pour la phrase nominale, autour du muftada ? pour la phrase verbale autour du fig ? l. Ils n'ont pas fait l'unité au dessus de cette dualité." (1)

Cependant les phrases en arabe dans le langage courant ne s'appliquent presque jamais à ce principe, et diffèrent presque régulièrement de ce type primitif. Toutefois nous ne voyons pas encore l'intérêt d'adopter ce principe pour l'arabe. Une telle démarche est une question qui reste à débattre. Les raisons avec lesquelles les anciens grammairiens arabes expliquent ce principe sont, en général, métaphysique ou juridique. "Les grammairiens arabes dans leur totalité croient que la langue est un miroir fidèle des choses, des phénomènes et des idées qu'elle exprime. Aussi faut-il y trouver les mêmes lois que dans la pensée, la nature et la vie. En d'autres termes, les lois du langage et celles de la logique, et nous entendons la logique formelle, doivent être identiques. Dans cette confusion entre le langage et la logique réside, en grande partie, les principaux défauts de la grammaire arabe." (2)

La définition de l'énoncé nominal faite par les anciens grammairiens arabes est réfutée par nous pour une simple raison : la seule prise en considération est le prédicat qui est le centre de tout énoncé. "c'est

(1) Henri FLEISCH, s.J., Etudes sur le verbe arabe, in *Mélanges Louis Massignon*, II, Damas, 1957, page 154.

(2) Ibn Mada ?, "La refutation des grammairiens", Traduction et introduction par Mohamed EL KASSAS, thèse complémentaire de doctorat, Paris, page 19.

le monème en fonction duquel s'ordonnent les autres monèmes de l'énoncé. Ceux-ci forment des chaînes de déterminations qui aboutissent toutes au prédicat."(1)

Encore faut-il préciser ce qu'on entend par "prédicat". C'est un élément nécessaire; "ce n'est pas en effet un terme univoque : ainsi les éléments qui manquent dans les énoncés suivants pour qu'ils constituent des 'énoncés normaux' n'y manquent pas de la même façon : pomme, tombe, la pomme rouge, pomme rouge tombe : *pomme* isolé n'a pas de fonction assignable, *la pomme rouge* manque également de ce qu'il faut pour indiquer syntaxiquement la relation entre les termes, même si le sémantisme n'en est pas ambigu. De même tombe, quoiqu'il ne puisse jouer qu'une seule fonction, la fonction prédicative, c'est-à-dire d'être l'unité par rapport à laquelle toutes les autres fonctions syntaxiques sont indiquées, ne peut constituer à lui seul un énoncé. alors que la fonction de tous les termes de *pomme rouge tombe* est indiquée et que l'absence d'un terme 'nécessaire' *la* n'y change rien"(2)

Or, nous pouvons considérer que l'énoncé verbal en arabe est celui qui contient un verbe. Ce verbe Précède ou non le sujet.

Nous définirons l'énoncé minimal en arabe par la présence des termes syntaxiquement nécessaires à la mise en relation des éléments de cet énoncé nominal minimal lui-même, ainsi que des expansions(3) qu'ils peuvent recevoir, comme / ? al / et / mugtahidun / dans (/ ? al waladu ? al mugtahidu mu ? addabun/ "le garçon studieux 'est' poli"). Ainsi, l'énoncé nominal minimal en arabe est un énoncé sans verbe, ou énoncé attributif qui met en rapport un sujet (mubtada ? bihi) et un prédicat (xabar).

(1) André MARTINET, (sous la direction de), *Grammaire fonctionnelle du français*, Didier, 1979, Paris, page 11.

(2) Frédéric FRANCOIS, "l'énoncé minimal dans l'enseignement du français", in *De la théorie linguistique à l'enseignement de la langue*, P.U.F., Paris, 1972, page 43.

(3) "On peut exprimer le rapport entre un élément, le noyau, conditionnant l'apparition d'un autre, le déterminant, en disant que le déterminant est une expansions". Cf MARTINET, *G.F.F.*, ouv. cité, page 10.

Il est utile de signaler aussi qu' "il existe des langues qui ne présentent pas deux catégories grammaticales bien distinctes, verbes d'une part, et substantifs de l'autre, c'est-à-dire que les mêmes unités peuvent servir tantôt de prédicats, tantôt de substantifs, suivant l'énoncé dans lequel ils apparaissent. La frontière entre verbe et nom n'est pas toujours absolument tranchée en arabe. Le verbe ne peut en aucune manière être confondu avec les substantifs. Le verbe est chargé de l'expression de la personne, des temps, des modes de la voix. Le nom assume le nombre, le défini, l'indéfini, le possessif, comme dans la plupart des langues où l'opposition verbo-nominale existe." (1)

Cette idée que toute langue connaît la relation sujet-prédicat présente un problème. Ce problème est celui de la relation entre les fonctions des termes qui composent cet énoncé nominal minimal en arabe. "Comme, dans ce cas, sujet ne va pas sans prédicat, ni prédicat sans sujet, on ne peut pas dire que l'un quelconque soit le déterminant de l'autre. Les deux membres du syntagme sont solidaires. Le rapport est d'un type particulier que Jespersen appelle *nexus*. (2). Dans plus d'un sens, il y a certes priorité du sujet, priorité syntaxique fréquente, et aussi priorité sémantique puisque le sujet est présenté et conçu comme préexistant à l'action." (3)

Ainsi, dans l'étude de l'énoncé nominal en arabe, on se demandera si dans cet énoncé, le sujet doit être considéré comme un complément de prédicat ou s'ils doivent être considérés comme un ensemble de termes sans relation hiérarchique entre eux. On notera que, bien entendu, le sujet dans l'énoncé nominal en arabe est obligatoire. Il a certaines expansions différentes de celles du prédicat.

Ce qui caractérise donc mieux l'énoncé nominal en arabe, c'est l'indication des relations syntaxiques. Si, pour dégager le prédicat, le

(1) Claude TCHEKHOLFF, *Recherches sur la syntaxe de l'énoncé en construction ergative*, Université René Descartes, U.E.R. de linguistique générale et appliquée, Paris, 1975, page 20.

(2) On appelle *nexus* l'ensemble indissoluble de deux termes cependant différents, irréductible à la relation déterminent-déterminé.

(3) André MARTINENT, La construction ergative et les structures élémentaires de l'énoncé, in *Journal de psychologie normale et pathologie* Paris, juillet et septembre 1958, page 379.

russe a recours au procédé de l'ordre (ex : dom novyi " la maison 'est' neuve "; novyi dom " la maison neuve "), la lange arabe substitue à cette procedure une autre syntaxe : le prédicat doit être souvent indéterminé par opposition au sujet qui doit être essentiellement déterminé pour éviter toute ambiguïté. Dans l'exemple suivant : "waladun mugtahidun" (un garçon studieux). *Un garçon studieux* nous paraît un peu étrange. Il faut préciser de façon concrete en quel domaine et en quel temps. Il faut que le mot "mugtahidun" soit caractérisé en situation. L'introduction de l'article défini / ? al / (le) à / Walad / efface toute ambiguïté et implique un énoncé syntaxique acceptable en arabe.

Nous remarquons aussi qu'en français, les énoncés nominaux bimonématiques ne sont prononcés qu'en situation, " c'est-à-dire plus précisément qu'ils impliquent nécessairement la référence à une situation extra-linguistique comme dans *voilà un chien*, alors que les énoncés hors situation ne manifestent pas dans leur forme linguistique cette nécessité ... On considérera enfin l'existence d'un certain nombre d'énoncés nominaux bimonématiques, composés d'un nom précédé de *voici, c'est, il y a*. On remarquera que même si dans *il y a* et dans *c'est* le verbe est reconnaissable à ses modalités *il y avait, c'était*, etc., en revanche, du point de vue fonctionnel, il n'est pas centre d'énoncé (prédicat). D'une part, parce que c'est le segment nominal qui reçoit le plus grand nombre d'expansion; d'autre part, parce que *voici* ou *il y a* ne sont pas les conditions nécessaires du l'indication de la fonction du nom qui suit: celle-ci est la même dans *un chien* et *voilà un chien* : ".(1)

Si l'on se tourne maintenant vers l'énoncé nominal bimonématique arabe: ? al waladu mugtahidun/ le garçon "est" studieux), nous remarquons que l'ordre des termes et l'article défini/ ? al / (le) jouent un rôle syntaxique capital. C'est dire que l'énoncé nominal minimal en arabe n'a pas besoin d'un verbe copule comme signe de prédication ou d'énonciation.

La question qui se pose maintenant et qui est très importante est

(1) Frédéric FRANCOIS, l'énoncé minimal dans l'enseignement du français, in *Théories linguistiques et enseignement*, ouvr. cité, PP 47—48.

de savoir quelle est l'attitude de la langue arabe classique devant un sujet déterminé et un prédicat déterminé ?

Pour répondre à cette question, il est utile de signaler que la langue arabe classique recourt à un pronom personnel séparé qui s'accorde en genre et en nombre avec le sujet et que l'insertion de ce pronom est utile pour indiquer que le mot le précède est le sujet et que le mot qui le suit est le prédicat :

Ex : / ? al ragulu (1)huwa 1 haximu/

(le homme lui le sage).

(l'homme il est le sage).

Dans ce cas, on peut parler, en arabe classique, d'un pronom personnel copule dans l'énoncé nominal : cela nous rappelle le cas de la langue swahili, mais avec une différence, en swahili "le verbe être se greffe sur un pronom personnel, pronom subjectif, c'est le pronom qui devient verbe, sans perdre pour cela sa fonction de pronom sujet"(2) SACLEUX, ici, nous semble prendre une attitude philosophique qui impliquerait un arche-type de phrase que l'observation de différentes langues ne confirment pas. Cette langue ne connaît pas le verbe être, mais il voudrait le (sous-entendre). La linguistique est une science d'observation et non de conjecture.

La langue Wolof(3) connaît aussi la copule dans l'énoncé nominal. Cette copule peut être manifestée et présentée dans cet énoncé par un monème séparé :

Ex : /xale bi dafa sonne/

(garçon le est fatigué)

(1) Nous utilisons ici l'articulation dure du /g/ primitif. Le passage de /g/à/j/ n'était pas panarabe. A ce sujet cf. André MARTINET, la palatalisation "spontanée" de g en arabe, in *BSL*, LIV, Paris, 1959, fasc. I, PP. 90—102.

(2) Ch; SACLEUX, le verbe être dans les langues bantoues, in *M.S.L.*, ouvr. cité, P. 153.

(3) C'est une langue parlée et écrite au Sénégal.

(le garçon est fatigué)
 /xale bi dana sonni/
 (garçon le sera fatigué)
 (le garçon sera fatigué).

Ou par un monème affixe :

Ex : /xale bi diambar (la) /
 (garçon le studieux est)
 (le garçon est studieux).
 /xale bi sonn (a) /
 (garçon le fatigué était')
 (le garçon était fatigué).

Il est opportun de signaler aussi au sujet de l'énoncé nominal en arabe que l'énoncé minimal dont les deux constituants fondamentaux sont déterminés, peut avoir une expansion (ex : / ? allahu huwa l rahmanu l hakim/ (Allah est le miséricordieux, le sage). le mot / ? al hakim/ (le sage) joue dans cet énoncé le rôle de cette expansion : dans l'esprit martinétien, le déterminant est une expansion de noyau. (1) Mais l'explication que donne Mortinet de l'expansion dans les exemples suivants nous invite à rejeter cette considération"; dans *l'enfant*, l'article est le déterminant du noyau *enfant*; dans *petit enfant*, *enfant* est de nouveau le noyau et *petit* le déterminant, dans ... *mange la soupe gloutonnement*, aussi bien *soupe* que *gloutonnement* sont des déterminants du noyau *mange*. Naturellement, *soupe* qui est déterminant par rapport à *mange*, est noyau par rapport à l'article *la*."(2)

Appliqué sur l'exemple précédent de l'énoncé nominal en arabe, ce raisonnement nous indique bien que nous pouvons éliminer le prédicat / ? al rahmanu/ (le miséricordieux) et former un autre noyau de son sujet / huwa/ (lui) et de l'autre élément / ? al hakim/ (le sage); or ce dernier ne peut être jamais une expansion de ce genre décrit par

(1) André MARTINET, *G.F.F.*, ouvr. cité, page 10.

(2) André MARTINET, *G.F.F.*, ouvr. cité page 10.

André MARTINET. Cependant, l'enseignement martinetien sur la coordination pourrait nous donner une solution valable. Selon MARTINET, "les rapports entre les monèmes de l'énoncé ne sont pas uniquement de déterminants à noyau. Il y a des cas où deux ou plus de deux monèmes sont dans les mêmes rapports avec le reste de l'énoncé. Dans ce cas, on parle de coordination. Sont coordonnés, par exemple, blanc et bleu dans *blanc et bleu*."(1)

Cette définition de Martinet nous montre bien que les deux éléments / ? al rahmanu/ (le miséricordieux) et / al hakim/ (le sage) dans l'énoncé précédent sont deux prédicats coordonnés d'un même sujet / ? allahu/ (Dieu).

Citons enfin à ce sujet que BLACHERE(2) note à ce propos la juxtaposition des deux prédicats coordonnés par la conjonction de coordination /wa/ en arabe, et il considère ce phénomène comme fait exceptionnel dans la langue arabe, sans nous présenter aucune explication ou argument.

Nous dirons donc que l'énoncé nominal en arabe est celui :

- 1° qui peut être prononcé isolément;
- 2° dont les relations syntaxiques entre le sujet et le prédicat nominal qui le constituent sont marquées;
- 3° qui peut avoir un pronom personnel copule;
- 4° qui ne contient pas de verbe;
- 5° qui peut recevoir des expansions.

Après avoir donné une définition fonctionnelle de l'énoncé minimal nominal en arabe classique, nous allons aborder maintenant le monème /kana/ en arabe.

La grammaire arabe traditionnelle a établi une liste de formants qu'elle a appelée (kana et ses satellites)(3).

(1) Ibid, page 16.

(2) Cf Régis BLACHERE, *Introduction au Coran*, Paris, 1947.

(3) Les grammairiens arabes classent certains monèmes comme :/kana/ (être, exister, advenir), zalla / (rester le jour),/bata / (passer la nuit),/ ? asbaha/ (être le matin, /? adha/ (être dans la matinée),/? amsa/ (être le soir), dama/(demeurer), sara/ (devenir),/mazala/ (ne pas cesser d'être), / lajsa/ (ne pas être),/mabariha/ (n'a pas cessé de),/ma fati ? a/ (n'a pas cessé de faire et /ma? infakka/ (il n'a pas cessé de) sous la rubrique de /kana/ et ses soeurs.

L'intervention de /kana/ et de ses analogues dans l'énoncé arabe est une question fort complexe : d'une part en raison de la multiplicité des thèmes que /kana/ englobe, d'autre part à cause de la plurifonctionnalité de ce monème dans l'énoncé arabe. Il n'est pas étonnant donc que les grammairiens arabes et les orientalistes ne soient pas d'accord sur la fonction de ce monème et de ses satellites dans l'énoncé arabe.

Nous exposons maintenant le point de vue des anciens grammairiens arabes à propos de ce sujet. Les grammairiens arabes qualifient /kana/ et ses soeurs de verbes complets ou de verbes incomplets. Ils sont complets (tamātun) quand ils constituent le noyau de l'énoncé :

Ex; /walladdina jabituna li rabbihim suggadan wa qijaman /Coran, XXV, 64).

(et ceux qui passent la nuit devant leur Dieu, prosternés et debout).

Ces moèmes peuvent aussi remplir la fonction des verbes incomplets /naquisah/ou abrogeants (1). Les grammairiens arabes justifient ce fait en considérant que ces abrogeants ne remplissent pas les fonctions du verbe; ils exigent aussi que le sujet de l'énoncé nominal en arabe soit au nominatif et le prédicat à l'accusatif sans qu'il y ait pourtant contradiction avec la règle générale de l'énoncé nominal qui exige que les deux termes (le sujet et le prédicat) de cet énoncé soient au nominatif.

Cette qualification s'est heurtée à l'intervention de kana et de ses analogues dans l'énoncé verbal arabe. Cette intervention était contestable; néanmoins, elle a eu le mérite d'avoir révélé à ces grammairiens de nouveaux problèmes et d'avoir fait surgir de nouveaux points de vue dans l'exemple suivant :

/hazem kana jaktubu/

(Hazem était écrit)

(Hazem écrivait).

- (1) Selon? ibn hisam dans/ qatrul nada/ (une goutte de rosée, Jérusalem, 132 H.), "ʔ al nawasixu (les abrogeants) sont le pluriel de/ nasix/ (abrogeant) qui est en arabe dérivé de/nasxun/ (l'abrogation) dans le sens de disparaître, effacement). On dit: / nasaxatu ss amsu zzilla/ (le soleil a disparu l'ombre). En grammaire arabe, ce monème met le sujet de l'énoncé nominal au nominatif et son prédicat à l'accusatif.

Les grammairiens arabes n'ont point imaginé de regarder la forme verbale /kana jaktubu/ (écrivait) comme un temps composé de la réunion de /kana/ et de /jaktubu/. Les uns ont supposé que c'étaient deux verbes indépendants, les autres ont désigné /kana/ dans cet exemple comme un verbe incomplet⁽¹⁾ tout en considérant l'énoncé / hazem kana jaktubu/ comme énoncé nominal puisqu'il commence par un nom.

Nous pouvons résumer cette divergence de vues à propos de ce monème dans l'énoncé arabe en trois points :

Les uns considèrent /kana/ et ses satellites comme mots-outils (adawat). Ils justifient ceci par le fait qu'ils agissent sur les verbes arabes au même titre que les mots-outils qui agissent sur les verbes en arabe. On dit /tareq jaf ? alu/ (Tarek fait), /kana jaf ? alu/ (il faisait), / ? amsa jaf ? alu/ (il faisait au soir), /ajasa jaf ? alu/ (il ne fait pas); /ma fati ? a jaf ? alu/ (il n'a pas cessé de faire), /kad jaf ? alu/ (il fait peut-être) etc., et ceci est semblable à l'action des mots-outils sur les verbes tel est le cas pour / sawfa jaf ? alu/ (il fera), / wa qad jaf ? alu/ (peut-être il fera), /wa ? in jaf ? alu/ (qu'il fait), /wa lam jaf ? alu/ (il n'a pas fait).

Parmi les représentants de ce courant, citons ? ibnu l ? anbari/ dans / ? assaru l ? ara bijati/ (les secrets de la langue arabe) et / ? abbu l ? abbas (mubarak) dans / ? al muqtadab/ (l'abrégement), ? ibn madda ?/ dans son livre intitulé /fil raddi ? ala nuhati/ et /tammam hassan/ dans son livre / ? al lua atu l ? arabijatu, ma ? naha wa mabnaha/ (la langue arabe, structure et sens). Ceux-ci considèrent que / kana/ et ses analogues expriment la notion de temps et n'expriment pas le procès. Autrement dit ces mots-outils expriment le temps isolé du procès.

Selon autre point de vue : tout en estimant comme le premier que /kana/ et ses soeurs expriment la notion de temps isolée du procès, on ne considère pas / kana/ et ses satellites comme des mots outils, mais comme de vrais verbes. De ce point de vue, on considère que ces monèmes expriment à la fois le temps et une marque sauf /kana/ qui n'exprime que le temps. Ces marques sont des éléments lexicaux grammaticalisés tels les marques de l'approche du fait comme dans /kad jaf ? alu/ (il était sur le point de faire), la marque de la continuation

(1) Cf. Mahdi Al maxzumi, *fil nahwi l ? arabi*, (dans 'a grammaire arabe) 1^{re} édition, Bayrou, Liban, 1964.

du fait comme dans /zalla waqifan/ (il reste debout), la marque de la transformation / ? asbaha l daqiqu xubzan / (la farine est devenue pain) et la marque de la durée comme dans / ma fati ? a jaf? alu / (il n'a pas cessé de faire). Parmi les représentants de ce courant / ? abdu l rahmani ? ajjub/ dans son étude intitulée / dirasatun naqdijatun fil nahwi l ? arabi/ (*Etudes critiques en grammaire arabe*).

Un troisième et dernier point de vue est soutenu par le linguiste contemporain / Ibrahim samirra ? i/ qui considère que ces monèmes ne diffèrent en aucun élément d'action des autres verbes arabes. Ces monèmes indiquent à la fois le temps et le procès. Ce linguiste considère aussi qu'on ne peut pas séparer le procès de /kana/ et de ses satellites (1)

Nous passerons maintenant au point de vue des orientalistes et à cet égard, il n'est peut-être pas inutile de signaler que la situation chez eux n'est pas différente de celle des grammairiens arabes.

Régis BLACHERE considère / kana/ et ses analogues comme verbes d'existence. "Ces verbes ne sont pas simplement des copules verbales unissant le sujet à l'attribut. Ils peuvent introduire aussi dans l'énoncé une notion de temps situé, de durée, de devenir. L'attribut qu'ils introduisent, se met au cas direct." (2) Il ajoute aussi que "certains de ces verbes (nus) ou des dénominatifs... indiquent l'existence, la durée à un certain moment du temps connu." (3) Et on peut citer l'un des exemples qu'il donne : / jabituna lirabbihim suggadan/.

(1) Certains grammairiens arabes protestent contre la classification de ces monèmes. Ils la trouvent non homogène et injuste. Ils préfèrent exclure / lajsa/ et /sara/ de cette classification. / lajsa/ qui désigne une modalité de négation et / sara / qui n'intervient pas dans un énoncé nominal, mais qui unit deux éléments qui ne sont pas sujet et prédicat. Dans cet énoncé ? sara l daqiqu xubzan/ (la farine est devenu pain), en supprimant / sara/, nous aurons / ? al daqiqu xubz / (la farine pain). Ces grammairiens trouvent aussi d'autres monèmes négligés par les anciens et qui méritent d'aller de pair avec /kana/ et ses analogues comme / gadda/ , wagada / et qa ? ada/.

(2) Régis BLACHERE, *Grammaire de l'arabe classique*, Paris, Maisonneuve, 3ème édition, Page 269.

(3) Ibid, page 269.

Henri FLEISCH, S.J. (1) considère /kana/ et ses analogues comme exposant temporel; "dans la description d'un événement passé, il suffit d'un exposant verbal /kana et ses soeurs/ au commencement du récit.

Marcel COHEN, tout en considérant que /kana/ et ses satellites peuvent jouer le rôle d'un verbe de plein exercice, parle d'une copule dans les énoncés nominaux; "le verbe kun peut avoir le sens plein de advenir, avoir lieu) ou le sens moins précis de (exister); il est dit alors (complet) par les grammairiens arabes ... mais souvent le verbe kun est une copule (les grammairiens arabes le considèrent alors comme 'incomplet'). Toutefois, le terme qui suit est à l'accusatif comme un complément de verbe ordinaire, et non au nominatif comme le second terme d'une phrase nominale." (2)

Silvestre de SACY trouve que "le verbe kana (être), et les autres verbes qui ne renferment que la valeur du verbe abstrait incomplet, unie à une circonstance de temps ou de durée, et qui, par conséquent, servent à joindre un sujet à un attribut exprimé indépendamment du verbe, exigent que le sujet soit au nominatif et l'attribut à l'accusatif. Si ces verbes sont employés comme verbes complets, c'est-à-dire comme verbes attributifs renfermant en eux-mêmes l'attribut, ils n'exercent d'influence que sur le sujet qui doit être au nominatif." (3)

On peut resumer les points de vue des grammairiens arabes et des orientalistes comme suit :

- 1° Kana et ses satellites sont des mots-outils;
- 2° Kana et ses analogues sont de vrais verbes;
- 3° Kana et ses soeurs sont des auxiliaires;
- 4° Kana et ses semblables sont des verbes d'existence;
- 5° Ces monèmes sont des copules de transfert.

Reprenons rapidement chacun des termes de cette définition :

-
- (1) Henri FLEISCH, "Etudes sur le verbe arabe", in *Mélanges Louis Massignon*, Damas, II, Page 174.
 - (2) Marcel COHEN, *Le verbe sémitique et l'expression du temps*, Leroux, Paris, 1924, XXVII, Page 118.
 - (3) Silvestre de Sacy, *Grammaire arabe*, tome II, Paris, 1829, page 299.

On ne peut pas considérer /kana/ et ses satellites comme mots-outils pour la simple raison que les mots-outils en arabe ne sont pas compatibles(1) avec les substantifs et les pronoms. Ajoutons que /kana/ et ses analogues se conjuguent régulièrement comme n'importe quel verbe en arabe, tandis que les mots-outils ne peuvent pas se conjuguer.

Dire que ce monème est un auxiliaire pourrait être une erreur et nous sommes tout à fait d'accord avec Silvestre de SACY(2) dans les observations qu'elle a faites à cet égard :

1 — On omet ce verbe toutes les fois qu'il y a dans les antécédents quelque chose qui peut remplacer son influence;

2 — Il n'est pas nécessaire que le verbe /kana/ soit à la même personne ni au même nombre que le verbe sur lequel s'exerce son influence; c'est ce qu'on voit dans l'exemple suivant :

/kana qud ? asabaha maradu/
(était déjà atteint elle maladie une).
(une maladie était survenue à elle).

3 — Il arrive souvent que le monème /kana/ placé devant prétérit ou un aoriste ait une destination toute différente et n'influe sur la valeur temporelle des verbes qui le suivent qu'en détruisant ou épuisant sur lui-même l'influence d'une conjonction ou d'un autre mot qui comporte l'idée d'une condition. Ainsi / ? In kataba / signifie (s'il écrit), / ? in kana kataba / (s'il a écrit); /man fa ? ala dalika qutila/ (veut dire (celui qui fera cela sera mis à mort) et /man kana fa ? ala dalika qutila/ (celui qui a fait cela a été mis à mort).

(1) Les monèmes chez Martinet sont caractérisés en priorité par ce que nous appelons leurs compatibilités. Il ne s'agit pas, précisément, de savoir quelles sont les formes qui vont se "combiner" dans l'énoncé. Les monèmes de même compatibilité forment une classe Cf. A. MARTINET, *G.F.F.*, ouvr. cité, page 9.

(2) Silvestre de SACY, *Grammaire arabe*, ouvr. cité, PP 213—214.

Avant de trancher la question de /kana/ comme copule, il est utile d'étudier l'énoncé bimonématique nominal en arabe. Prenons cet énoncé : / ? al waladu mugtahidun / (l'enfant est studieux). Nous sommes devant deux éléments un sujet et un prédicat, et nous pouvons analyser toute énonciation par ces deux éléments. Cela pourrait nous pousser à nous demander si nous n'allons pas trop loin lorsque dans l'énoncé précédent nous parlons d'une copule / jakun (est) qui a un signifiant zéro comme c'est le cas dans certains énoncés nominaux en latin. Nous ferons à cette proposition deux objections :

La première est latente dans la création de la copule elle-même. Donc, nous pouvons poser la question suivante : Pourquoi la copule se crée-t-elle dans la langue ? MARTINET nous répond à cette question en nous disant : "la copule se crée précisément parce qu'on a besoin pour elle, de prédicat nominal ou adjectival qu'on va employer après la copule. On a besoin là d'explicitier un certain nombre de modalités de sens de manière ou d'autres. Alors on emploie une copule qui, au départ, peut-être un verbe complet, en s'arrangeant pour accoler à cette copule des éléments permettant de qualifier le prédicat nominal ou adjectival comme on qualifierait le prédicat verbal".(1) Cela n'est pas le cas de notre prédicat dans l'énoncé précédent qui n'a pas besoin d'éléments de ce genre pour le qualifier prédicat et qui a besoin seulement de l'ordre syntaxique sujet-prédicat et d'être indéterminé avec la précaution d'apporter toujours la marque de l'indétermination en arabe. Cela correspond aussi au fait que la langue arabe est foncièrement une langue parlée et que l'intonation jointe à la situation se substitue à la syntaxe beaucoup plus explicite de l'écrit en général. Ajoutons enfin que nous ne pouvons pas considérer cet énoncé comme comportant un verbe sous-entendu, " ce n'apporte aucun éclaircissement sur (sa) syntaxe propre."(2) Il s'agit en effet là davantage d'un problème d'organisation syntaxique que d'utilisation.

La seconde est d'un fait assez curieux : / jakun / ne peut pas commuter avec le pronom personnel copule dans l'énoncé dont le sujet et le prédicat sont déterminés. On ne peut pas dire en arabe cet énoncé/

(1) Ce paragraphe a été rédigé à la suite d'un entretien particulier enregistré que j'ai eu avec André MARTINET le 30 novembre 1981.

(2) Frédéric FRANCOIS, "l'énoncé minimal dans l'enseignement de la langue," ouvr. cité, page 47.

? al ragulu jakunu l tabibu/ (l'homme est le toubib) et cela pour une double raison : d'une part cet énoncé est incomplet et ambigu, d'autre part cela est contre la règle qui demande que le prédicat dans l'énoncé nominal bimonématique où il y a /kana/ doit être à l'accusatif.

Quant au monème /kana/ copule, nous proposons notre point de vue qui est le suivant : Si nous examinons le prédicat de l'énoncé bimonématique en arabe, nous trouvons que ce prédicat pourrait être :

- 1° un substantif : (ex : /hada waladun/ (voilà un garçon).
- 2° un actant : (1) / al waladu Katibun/ (le garçon 'est' écrivain).
- 3° un patient : (2) ex : / ? al waladu maqtulun/ (le garçon 'est' tué).
- 4° un adjectif : Ex : / al waladu nazifun/ (le garçon 'est' propre).

Le substantif, l'actant, le patient et l'adjectif qui ont joué la fonction prédicative dans les énoncés nominaux bimonématiques précédents ne peuvent jamais prendre les marques du passé ou du futur ; par conséquent c'est le monème /kana/ qui peut le faire dans ces énoncés. Or, nous pouvons appeler le monème /kana/ ici le support formel d'une détermination aspectuelle, c'est un support, bien entendu, matériel.

En appliquant cette définition à un énoncé nominal tel que : : /kana l waladu mugtahidan/ (le garçon était studieux), on trouve que le monème /kana/ représente ici le point d'incidence de l'accompli et que ce monème implique aussi une studiosité passée durable chez le garçon en question. Nous remarquons aussi que le monème /kana/ n'a pas de sens, on ne peut pas le déterminer, c'est comme le verbe être en français. Quand on dit en français : Olfate était grande, ce n'est pas le sens qui était au passé, mais c'est la grandeur qui est au passé. Donc, à ce moment la "être" en français comme /kana/ en arabe ne sont que le support formel des modalités.(3). En arabe, ce monème /kana/ est le support de l'indi-

- (1) C'est un monème dérivé d'un verbe, qui désigne celui qui joint l'action de ce verbe absent dans l'énoncé. L'actant peut aussi être dérivé d'un verbe dit traditionnellement intransitif.
- (2) Ce monème désigne l'être ou la chose qui subit l'action.
- (3) "Il y a des classes où les monèmes sont toujours déterminants et jamais déterminés. Tels sont les 'articles' et assimilés, le 'pluriel', les 'temps' et les 'modes'...ces monèmes sont désignés comme des modalités. Les classes de modalités présentent un nombre limité d'unités." Cf. la définition des modalités d'après André MARTINET, G.F.F., ouvr. cité, page 11.

cation, de toute sorte de modalité, mais qui n'est pas lui-même déterminable.

Si cette étude devait étudier le rôle de / kana / dans l'énoncé nominal en arabe classique, elle devait aussi montrer le rôle de ce monème dans l'énoncé en général en arabe.

Il serait abusif de traiter le monème /kana/ en arabe uniquement comme copule. Il faut aller plus loin : ce monème peut assumer la fonction prédicative.

Selon André MARTINET, le prédicat est un "élément autour duquel les autres gravitent et par rapport auquel sera indiquée la fonction de chaque élément." (1), la fonction prédicative est celle "du segment qu'on ne peut supprimer sans porter atteinte à l'intégrité du message ... le prédicat est l'élément nécessaire à toute phrase sans être obligatoirement suffisant : pour certains idioms, la phrase comportera nécessairement un rapport sujet-prédicat qui n'existera pas ailleurs." (2) MARTINET reprend la définition du prédicat dans la G.F.F. (3) en écrivant : "le centre de l'énoncé est ce qu'on nomme le prédicat. C'est le monème en fonction duquel s'ordonnent les autres monèmes de l'énoncé. Ceux-ci forment des chaînes de déterminations qui aboutissent toutes au prédicat". (4)

L'essentiel dans ces définitions est de montrer que le prédicat est le noyau de l'énoncé. Ces définitions nous paraissent d'un intérêt particulier, car il illustre bien cet emploi de /kana/. Autrement dit, le monème /kana/ répond en tous points à la définition de MARTINET que nous venons de citer. Par souci de clarté nous citons les exemples suivants :

/wa ? in kana du ? usratin fa nazratun ? ila majsaratin/ (Coran, II, 280).
(et si se trouve le besoin attendez à aise ou facilité)

(1) André MARTINET, *Langue et fonction*, Paris, éditions Gonthier, 1969, page, 59.

(2) André MARTINET, (sous la direction de) *La linguistique, Guide alphabétique*, Edition Dénoel, Paris, 1969, page 90.

(3) André MARTINET, (sous la direction de) *Grammaire fonctionnelle du français*, ouvr. cité, page 15.

(4) Ibid, page 15.

(et si votre débiteur se trouve dans la gêne, attendez qu'il soit en mesure de vous payer.) (1)

Ex : /fa subhana ilahi hina tumsuna wa hina tusbinuna / (Coran, sourate XXX " les Romains, verset 17).

(Gloire à Allah quand vous parvenez au soir et que vous vous retrouvez le matin).

Dans cet exemple, nous remarquons que les deux monèmes / ? amsa / (être le soir) et / ? asbaha / (? asbaha / (être le matin), qui sont les soeurs du monème / kana/, jouent le rôle de prédicat et remplir la fonction prédicative. Ils sont aussi compatibles avec l'indice personnel sujet /una/.

Ex : /xalidina fiha ma damati ssamawatu wal ? ardu / (Coran, sourate XI "Houd", verset 107.).

(Ils y demeureront immortels aussi longtemps que dureront les cieux et la terre).

Dans l'exemple précédent, le monème /dama / (demeurer), l'analogue de /kana/ est le prédicat de deux sujets /samawatu / (les cieux) et / ? ardu / (la terre).

Ex 4 : /walladina jabituna lirabbihim suggadan wa qi jaman / (Coran, sourate XXV, "La Loi ", verset 64.).

(Ceux qui passent la nuit devant leur Dieu, prosternés ou debout.).

Nous remarquons que dans cet exemple le monème / bata / (passer la nuit) est le prédicat de l'énoncé; c'est le prédicat du sujet /una/ qui est un indice personnel.

Ex 5 : wa jabqa waghū rabbika du l galali wal ? ikrami / (Coran, sourate LV "Le Miséricordieux", verset 27.).

(La face de ton Seigneur subsiste, plein de majesté et de munificence.).

(1) Toute notre traduction est prise de "*Traduction des sens du Saint Coran*, traduction faite par D. MASSON, revue par Dr. Sobhi EL-SALEH, dar al-kitab al-lubnani, Beyrouth.

Il nous paraît utile de citer quelques exemples tirés de la littérature arabe : (1)

Ex 1 : / wa lamma kanatel lajlata 1 talijatu / (Phrase usuelle dans les Mille et une nuit).

(Lorsque arriva la seconde nuit).

Ex 2 : Le poète arabe dit :

/ ? in kana ss ita ? u fa ? idfi ? uni fa ? inna ss ajxa jahrimuhu ss ita ? u/ (Quand l'hiver arrive, chauffez-moi car l'hiver décrépît le vieillard) Dans ce vers, nous remarquons que kana/ est le prédicat du sujet / ? a ss ita ? u/ (l'hiver).

Ex 3 : Le poète arabe ? imru ? 1 qajsi dit :

/tatawala lajluki bil ? asmadi wa bata 1 xaliju wa lam tarqudi/ (Ici le poète s'adresse à son aimée, il lui dit : Tu as passé une nuit sombre à (? asmadi), tu n'as pas dormi et tu n'as pas réussi à dormir car tu pensais à ton aimé, tandis que l'homme sans souci d'amour a bien dormi.).

Nous avons bien remarqué dans le vers précédent (que le poète a employé le monème / bata / (passer la nuit) comme prédicat.

Ajoutons aussi qu'en arabe moderne, nous pouvons trouver des énoncés tels ;

— /nimtu hatta ? adhajtu/
(J'ai dormi jusqu'à la matinée.).

Dans l'exemple précédent, / ? adha / (être dans la matinée) est

-
- (1) Les anciens grammairiens arabes ont décidé de choisir leurs citations dans la période située entre l'époque pré-islamique et l'époque abbaside première (150 de l'Hégire), car jusqu' à cette date la langue arabe était, selon eux, pure puisque les arabes n'avaient pas encore commencé à fréquenter d'autres peuples, et par conséquent, leur langue n'avait pas encore subi d'interférences et d'influences étrangères. Les textes auxquels nous ferons référence sont tirés des mêmes oeuvres.

prédicatoïde(1) de / tu/ qui est un indice personnel sujet.

— /ta ? axxartu fittariqu hatta ? amsajtu /

(j'ai pris tellement de retard que j'étais encore en route le soir tombe.).

Dans cette phrase/ ? amsajtu / (être le soir) est un prédicatoïde. Son sujet est l'indice personnel /tu/

Il faut dire, enfin, que le monème /kana/ peut se trouver dans un énoncé nominal d'une manière pléonastique/ za ? idatun/. Dans ce cas, ce monème perd toute influence sur les deux constituants fondamentaux de l'énoncé : le sujet et le prédicat. Autrement dit, ce monème dans cette situation ne met pas le sujet au nominatif et le prédicat à l'accusatif. Nous ne pouvons pas passer sous silence cet emploi de /kana/. Et nous croyons que ce monème dans cet emploi joue le rôle de copule. Nous n'avons trouvé cet emploi que dans la poésie pré-islamique. Cet emploi pourrait nous faire savoir qu'au début la langue arabe connaissait la copule. A cet égard, il n'est peut-être pas inutile de citer un exemple de ce genre :

— Dans cet iambe de ? um ?uqil, le monème /kana/ est employé d'une manière pléonastiqu :

/ ? anta-takunu-magidun nabilun/

(tu es glorieux et noble)

/ ? ida tahubbu s am ? alun balilun/

(chaque fois que le vent frais de am ? alu soufflera)

/tu ? ti rigala l hajji ? aw tunilu/

(tu donneras aux gens du quartier.).

(1) "Parmi les éléments déterminants d'une phrase, on trouve souvent des parties d'énoncé qui présentent la même forme qu'une phrase complète, par exemple, *il part demain*, dans *il dit qu'il part demain* : *part* à, dans ce cas, l'apparence d'un prédicat. Mais comme il se rattache à un segment qui est une détermination du prédicat *dit*, nous ne pouvons le considérer comme un prédicat, et nous le désignons comme un prédicatoïde." Cf. la définition de prédicatoïde d'après A. MARTINET, *G.F.F.*, ouvr. cité, page 17 et 18.

Conclusion :

Le moment est venu de se poser la question : Combien y a-t-il de /kana/ en arabe classique ? La tentation serait grande de postuler l'existence de deux kana différents. Il y aurait ainsi un monème /kana/ copule vide qui n'a aucune valeur de sens en elle-même, qui est simplement le support formel de différentes modalités verbales, ceci au bénéfice du prédicat, et un autre /kana/ qui assume le rôle prédicatif, ce qui rendrait compte des remarques et des exemples que nous avons faites sur l'énoncé nominal en arabe. De plus, ici également, le critère de la détermination jouerait un rôle important. Nous ne retiendrons finalement pas cette analyse parce que cela nous obligerait à poser des /kana/ différents qu'il serait facile d'identifier. Nous pensons qu'il est préférable de considérer qu'il n'y a qu'un seul kana qui peut prendre différentes valeurs selon les conditions de production du discours, selon les types de phrases.

Alors pourquoi kana ? Il nous a semblé que c'était justement cette pluralité des rôles joués par kana, qui lui donne tour à tour la valeur d'une modalité aspectuelle ou encore d'un prédicat.

Au total, on ne peut aborder cette question de l'énoncé nominal en arabe littéraire qu'en évoquant en premier lieu ce qui rapproche les deux énoncés nominaux en arabe littéraire et en russe.(1). Le seul point de ressemblance entre ces énoncés se situe au niveau de la syntaxe. Entendue au sens restreint : ordre dans lequel se succèdent les éléments significatifs de l'énoncé. En russe "on appelle phrase nominale celle qui s'ordonne autour du verbe 'être' (généralement sous-entendu en russe), et phrase verbale celle qui s'ordonne autour d'un verbe d'action. Dans l'une comme dans l'autre, le sujet se met au nominatif et le verbe s'accorde en genre et en nombre avec lui ... au présent, le verbe "être" ne s'exprime pas en russe : ex. OHb KPacHb."(1) Cependant le verbe "être" s'exprime en russe dans l'énoncé nominal au passé et au futur; OHb OLIAb KPacHBb = Il était beau.

(1) Voir page 13.

(2) Lucien TESNIERE, *Petite Grammaire russe*, Paris, Didier, 1934. page 150.